Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT Carrières juridiques, compétence C4 : Rédiger

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-CJ-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse du dossier et qualification de la situation (3 questions) **Page 3**

2. Vérifications chiffrées et préparation des écrits (3 questions) **Page 5**

3. Rédaction d'un courrier à l'agence Pixelia (1 question) **Page 7**

4. Note interne et sécurisation du suivi (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://butcj.fr/assets/annales/but-cj/C4 - Rédiger/2026/BUT Carrières Juridiques - C4 - Rédiger - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse du dossier et qualification de la situation

La SAS Atelier Lumen a confié à Pixelia la création de son site marchand, dont la livraison complète était prévue le 15 novembre 2025. Les pièces retracent la mise à disposition d'une première version et le signalement de trois anomalies, et fournissent les règles juridiques utiles à la préparation d'un courrier sans conclusion définitive.

Partie 1

Question 1.1. Présentez les parties au contrat, leur qualité et l'obligation principale de chacune, ainsi que les faits datés justifiant l'intervention d'Atelier Lumen. Distinguez les éléments établis par les pièces de ceux qui nécessiteraient une vérification complémentaire.

Les pièces établissent les qualités des parties et les dates ci-dessous. La première version a été mise à disposition après la date contractuelle, mais cela ne prouve pas à lui seul la livraison complète ni l'imputabilité du retard.

Partie et qualité	Obligation principale	Faits établis
SAS Atelier Lumen, cliente	Payer le prix selon le contrat ; le solde est payable après livraison et validation écrite.	Contrat conclu le 20 octobre 2025.
Pixelia, prestataire	Créer et livrer le site conformément aux fonctionnalités prévues.	Livraison complète prévue le 15 novembre ; première version mise à disposition le 13 décembre 2025.

Le 16 décembre, Atelier Lumen a signalé trois anomalies par courriel. Restent à vérifier la livraison complète, l'imputabilité du retard et le résultat de tests complémentaires. Les pièces n'établissent ni commande réelle affectée ni perte financière.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Atelier Lumen est la cliente et Pixelia le prestataire. La première version tardive et les trois anomalies signalées motivent une demande de régularisation, sous réserve des vérifications nécessaires.

Question 1.2. Relevez deux fondements ou règles du DT 3 utiles à la préparation du courrier. Pour chacun, indiquez en une phrase son utilité dans la situation, sans conclure que la responsabilité de l'agence est définitivement établie.

Article 1103 du Code civil : le contrat fait loi entre les parties ; il appuie le rappel des fonctionnalités que Pixelia s'est engagée à réaliser.

Article 1217 du Code civil : en cas d'inexécution ou d'exécution imparfaite, des suites contractuelles peuvent être envisagées selon les conditions applicables ; il permet de les réserver sans conclure que la responsabilité de Pixelia est établie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les articles 1103 et 1217 fondent le rappel des engagements et la réservation des suites possibles, sans préjuger de la responsabilité.

Question 1.3. Déterminez l’objectif immédiat du courrier à adresser à Pixelia et précisez les informations qu’il doit contenir pour être compréhensible, vérifiable et adapté à son destinataire.

L’objectif immédiat est d’obtenir la correction des trois anomalies dans les quinze jours calendaires suivant la réception du courrier et de demander à Pixelia de confirmer par écrit son calendrier d’intervention.

Pour être vérifiable, le courrier identifie les parties et le contrat du 20 octobre 2025, rappelle chronologiquement l’échéance du 15 novembre, la mise à disposition du 13 décembre et le signalement du 16 décembre. Il décrit les trois anomalies sans ajouter de faits non établis, formule clairement la demande et son délai, réserve les droits contractuels d’Atelier Lumen et préserve la possibilité d’une discussion amiable.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Demander la correction des trois anomalies sous quinze jours calendaires, un calendrier écrit et la préservation des droits contractuels, dans un courrier daté et factuel.

2. Vérifications chiffrées et préparation des écrits

Le contrat fixe le prix forfaitaire à 8 400 € HT, prévoit un acompte de 4 200 € HT et stipule une pénalité par semaine complète de retard, plafonnée à 5 % du prix. Les montants, dates et modalités servent à préparer les écrits et à distinguer le solde contractuel d'une somme immédiatement exigible.

Partie 2

Question 2.1. Calculez la pénalité correspondant à quatre semaines complètes de retard, puis vérifiez le plafond contractuel. Présentez les étapes avec les formules indiquées : pénalité brute = prix forfaitaire × taux hebdomadaire × nombre de semaines ; plafond = prix forfaitaire × taux plafond. Indiquez le montant retenu et précisez qu'il s'agit d'un calcul prévu par la clause du contrat.

La pénalité brute est de **8 400 × 0,5 % × 4 = 168 € HT**. Le plafond contractuel est de **8 400 × 5 % = 420 € HT**. La pénalité brute étant inférieure au plafond, le montant retenu par ce calcul est de 168 € HT. Il s'agit du calcul prévu par la clause du contrat, dont l'application doit être demandée par écrit et motivée, et non d'une somme définitivement acquise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pénalité contractuelle calculée : **168 € HT**, sous le plafond de **420 € HT**.

Question 2.2. Complétez dans le DR 1 le tableau de préparation du courrier avec la date de livraison contractuelle, la date de mise à disposition constatée, le retard retenu, les anomalies signalées et le délai de régularisation demandé par la direction.

Élément	Donnée à inscrire dans le DR 1
Livraison contractuelle	15 novembre 2025
Mise à disposition constatée	13 décembre 2025
Retard retenu	4 semaines complètes
Anomalie A1	Frais de livraison non affichés avant validation de la commande
Anomalie A2	Courriel de confirmation non reçu après une commande test
Anomalie A3	Produits P-104 et P-117 impossibles à ajouter au panier
Délai demandé	15 jours calendaires à compter de la réception du courrier
Réserve	Droits contractuels réservés, y compris quant à l'éventuelle application de la pénalité

Le délai de régularisation court pendant quinze jours calendaires à compter de la réception du courrier. Les anomalies sont celles consignées dans la fiche de test interne du 16 décembre 2025.

DR 1 complété : tableau de préparation

Élément à faire figurer	Donnée retenue
Date contractuelle de livraison	15 nov. 2025
Date de mise à disposition constatée	13 déc. 2025
Retard retenu pour le calcul contractuel	4 semaines complètes
Anomalie A1	Frais non affichés avant validation
Anomalie A2	Confirmation non reçue après test
Anomalie A3	P-104 et P-117 : ajout au panier impossible
Délai de régularisation demandé	15 jours calendaires après réception
Réserve relative aux droits contractuels	Droits contractuels réservés

✓ RÉPONSE À RETENIR

À reporter dans le DR 1 : livraison le 15 novembre, mise à disposition le 13 décembre 2025, retard retenu de 4 semaines complètes, anomalies A1 à A3 et délai de correction de 15 jours calendaires après réception.

Question 2.3. Déterminez le solde du prix restant à régler avant prise en compte de toute pénalité ou autre ajustement. Indiquez la formule, le calcul et la réserve à faire figurer dans votre analyse pour ne pas confondre le solde contractuel et une somme immédiatement exigible.

Le solde contractuel avant pénalité ou autre ajustement se calcule ainsi : **prix forfaitaire − acompte versé = 8 400 − 4 200 = 4 200 € HT**. Ce montant constitue le solde du prix, mais n'est payable qu'après la livraison et la validation écrite par Atelier Lumen des fonctionnalités prévues au cahier des charges. Il ne peut donc pas être présenté comme immédiatement exigible sur les seuls éléments établis.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Solde contractuel : **4 200 € HT**, payable après livraison et validation écrite des fonctionnalités.

3. Rédaction d’un courrier à l’agence Pixelia

La direction demande à Pixelia de corriger les anomalies dans les quinze jours calendaires suivant la réception du courrier, tout en réservant les droits d’Atelier Lumen et en laissant ouverte une discussion amiable. Le courrier doit s’appuyer sur les dates, les anomalies documentées, le contrat et les consignes de rédaction professionnelle.

Partie 3

Question 3.1. Rédigez le courrier complet demandé dans le DR 1, adressé à Pixelia et signé par la directrice de la SAS Atelier Lumen. Faites figurer les coordonnées et la date, l’objet, la formule d’appel, un corps organisé en paragraphes, une formule de clôture et la qualité du signataire. Identifiez les parties et le contrat, rappelez les faits chronologiquement et désignez les anomalies. Demandez leur correction dans les quinze jours calendaires à compter de la réception, invitez l’agence à confirmer par écrit son calendrier d’intervention et réservez les droits de la société, sans ajouter de fait non établi ni présenter la pénalité comme définitivement acquise. Le ton doit être ferme, factuel et courtois.

SAS Atelier Lumen
12 rue des Olivettes, 44000 Nantes

Nantes, le [date d’envoi]
À l’attention de l’agence Pixelia
4 avenue des Ateliers, 44000 Nantes

Objet : Demande de correction des anomalies du site marchand

Madame, Monsieur,

Le 20 octobre 2025, la SAS Atelier Lumen et Pixelia ont conclu un contrat prévoyant la livraison complète du site au plus tard le 15 novembre 2025. Le 13 décembre, vous avez transmis un lien vers une première version. Le 16 décembre, notre directrice vous a signalé trois anomalies constatées lors des essais : les frais de livraison ne s’affichent pas avant validation de la commande ; le courriel de confirmation n’est pas reçu après une commande test ; les produits P-104 et P-117 ne peuvent pas être ajoutés au panier.

Nous vous demandons de corriger ces anomalies dans les quinze jours calendaires suivant la réception du présent courrier et de nous confirmer par écrit votre calendrier d’intervention. La clause de pénalité du contrat demeure susceptible d’être discutée et son application n’est pas présentée comme acquise. La SAS Atelier Lumen réserve ses droits contractuels et reste ouverte à une discussion amiable.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice
Pour la SAS Atelier Lumen

DR 1 : tableau de préparation complété

Élément à faire figurer	Donnée retenue
Date contractuelle de livraison	15 nov. 2025
Date de mise à disposition constatée	13 déc. 2025
Retard retenu pour le calcul contractuel	4 semaines complètes
Anomalie A1	Frais absents avant validation
Anomalie A2	Confirmation non reçue au test
Anomalie A3	P-104 et P-117 : panier
Délai de régularisation demandé	Droits réservés, amiable ouverte
Réserve relative aux droits contractuels	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Demande de correction des trois anomalies sous quinze jours calendaires après réception, avec confirmation écrite du calendrier d’intervention. Droits contractuels réservés et discussion amiable maintenue.

4. Note interne et sécurisation du suivi

Après l'envoi du courrier, la directrice souhaite une note interne qui résume la situation et organise les suites à donner. Le suivi doit prévoir la conservation des preuves, le contrôle des corrections et la protection des données de connexion et des coordonnées des clients.

Partie 4

Question 4.1. Rédigez dans le DR 2 une note interne à la directrice de 150 à 220 mots. Résumez la situation, indiquez le montant calculé au titre de la clause sous réserve de son application, proposez les étapes de suivi et distinguez clairement la demande de correction de toute éventuelle demande financière ultérieure.

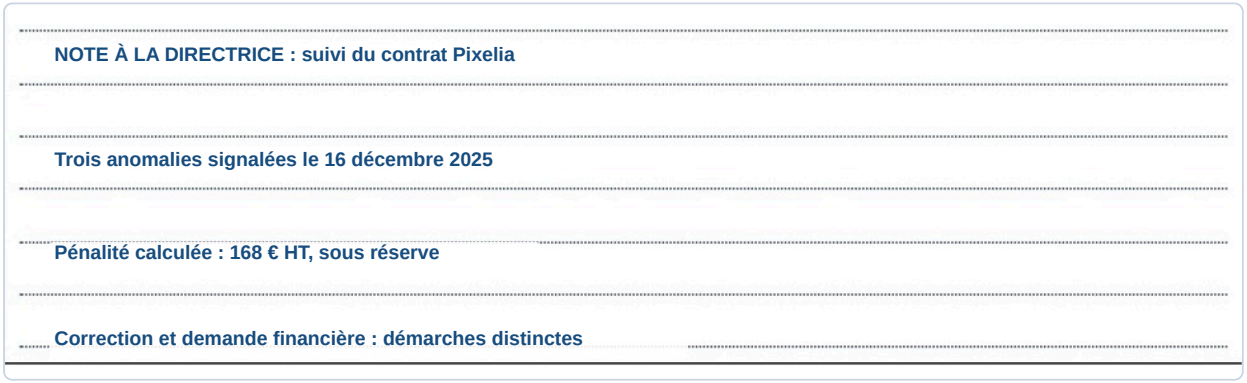
NOTE INTERNE - À l'attention de la directrice
Objet : Suivi du contrat Pixelia

Le contrat du 20 octobre 2025 prévoyait la livraison complète du site au 15 novembre. Pixelia a transmis une première version le 13 décembre, sans procès-verbal de recette ni liste des fonctions testées. Le 16 décembre, trois anomalies ont été signalées par écrit : frais de livraison absents avant validation, courriel de confirmation non reçu après une commande test et impossibilité d'ajouter les produits P-104 et P-117 au panier. Les essais étaient fictifs ; aucune perte financière ni commande réelle affectée n'est établie. Aucun calendrier de correction n'a été communiqué.

Le calcul contractuel pour quatre semaines complètes est de 168 € HT (8 400 × 0,5 % × 4). Le plafond prévu est de 420 € HT (8 400 × 5 %) : il n'est pas atteint. L'application de la pénalité reste à examiner, notamment au regard de l'imputabilité du retard ; elle n'est pas définitivement acquise.

Le courrier demande la correction sous quinze jours calendaires à compter de sa réception et une confirmation écrite du calendrier. Cette demande de correction est distincte de toute demande financière ultérieure. Conserver le courrier, la preuve d'envoi et les échanges dans un dossier à accès restreint. À l'échéance, tester et documenter chaque correction ; en l'absence de régularisation, réexaminer les suites contractuelles et toute demande financière éventuelle.

Repères pour la note interne du DR 2



✓ RÉPONSE À RETENIR

Corrections demandées sous quinze jours calendaires après réception. Pénalité calculée : 168 € HT, sous réserve de son application.

Question 4.2. Complétez le plan de suivi du DR 2 en indiquant, pour chaque action, un responsable, une échéance ou un déclencheur et une trace à conserver. Indiquez également trois mesures concrètes de confidentialité et de minimisation des données à appliquer lors de la transmission des pièces à Pixelia et de leur conservation par la SAS Atelier Lumen.

Attribuer chaque action à une fonction identifiable et conserver une trace datée de son exécution.

Étape	Responsable	Échéance ou déclencheur	Trace à conserver
1	Directrice ou assistant juridique	À l'envoi du courrier	Copie signée et preuve d'envoi
2	Assistant juridique	Dès l'envoi, puis à chaque échange	Courriels et fiche d'anomalies avec pièces utiles
3	Équipe commerciale, avec la directrice	Après les corrections, avant la fin du délai demandé	Scénarios, résultats datés et captures utiles
4	Directrice, avec l'assistant juridique	À l'échéance, si les anomalies persistent	Analyse des suites et échanges conservés

Appliquer trois mesures :
• Masquer les coordonnées des clients et les données de connexion non nécessaires.
• Ne transmettre que les pièces utiles aux tests, avec des données fictives lorsque possible.
• Utiliser un canal maîtrisé et réserver l'accès au dossier conservé aux personnes habilitées.

Plan de suivi complété dans le DR 2

Plan de suivi du dossier

Étape	Action attendue	Responsable	Échéance ou déclencheur	Trace à conserver
1	Envoyer le courrier et conserver une preuve d'envoi	Directrice / assistant juridique	À l'envoi	Copie + preuve
2	Centraliser les échanges et les preuves des anomalies	Assistant juridique	Dès l'envoi, à chaque échange	Courriels + fiche anomalies
3	Contrôler les corrections avec des tests documentés	Équipe commerciale + directrice	Après correction, avant l'échéance	Tests datés
4	Réexaminer les suites contractuelles si l'agence ne régularise pas	Directrice + assistant juridique	À l'échéance si non-régularisation	Analyse + échanges

Compléter les cases en pointillés.

Mesures de confidentialité à inscrire au DR 2

1. Masquer les coordonnées et données de connexion non utiles.
2. Transmettre uniquement les pièces nécessaires, avec des données fictives si possible.
3. Réserver l'accès aux pièces conservées aux personnes habilitées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Plan de suivi attribué et traçable ; transmission limitée aux données nécessaires et conservation à accès restreint.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BUT Carrières juridiques, compétence C4 « Rédiger », session 2026, porte le code 26-BUT-CJ-EP1. D'une durée de trois heures, elle affiche un coefficient indicatif de 3. Le dossier Atelier Lumen-Pixelia évalue l'analyse juridique, les calculs contractuels, la rédaction d'un courrier et d'une note interne, l'organisation du suivi et la protection des données.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La clause prévoit une pénalité de 0,5 % du prix forfaitaire par semaine complète de retard, plafonnée à 5 %.
- Pénalité brute = prix forfaitaire × taux hebdomadaire × nombre de semaines ; le montant retenu ne dépasse pas le plafond contractuel.
- Le solde contractuel correspond au prix total diminué de l'acompte, sans préjuger de son exigibilité selon les conditions du contrat.
- Les articles 1103 et 1104 du Code civil posent la force obligatoire du contrat et l'exigence de bonne foi dans son exécution.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les faits documentés des éléments à vérifier et reprenez les dates sans les déformer.
- Présentez la pénalité comme une stipulation contractuelle dont l'application peut être discutée, non comme une somme définitivement acquise.
- Identifiez les parties, détaillez les anomalies, indiquez le délai de correction et demandez un calendrier écrit.
- Limitez les données transmises au nécessaire et conservez une copie du courrier, de ses annexes et de la preuve d'envoi.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la pénalité contractuelle pour quatre semaines de retard ?

Multipliez 8 400 € par 0,5 % et par quatre semaines : la pénalité brute est de 168 €. Le plafond de 5 % représente 420 €. Le montant calculé est donc 168 €, sous réserve de l'application de la clause.

Q : Le solde restant à payer est-il immédiatement exigible ?

Pas nécessairement. Le prix de 8 400 € diminué de l'acompte de 4 200 € donne un solde contractuel de 4 200 €. Le contrat prévoit toutefois son paiement après livraison et validation écrite des fonctionnalités.

Q : Comment répartir les trois heures entre les parties de l'épreuve ?

Le sujet ne fixe pas de durée par partie. Organisez votre temps entre l'analyse, les calculs, le courrier et la note, puis gardez une marge pour vérifier les dates, les montants, les consignes et la complétude des documents réponses.

Q : Quels critères de rédaction faut-il particulièrement respecter ?

Identifiez le destinataire, reprenez des faits et dates concordants avec les pièces, formulez une demande et un délai clairs, et réservez les droits contractuels. Le ton reste factuel et professionnel, sans affirmation définitive non étayée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butcj.fr/assets/annales/but-cj/C4 - Rédiger/2026/BUT Carrières Juridiques - C4 - Rédiger - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Carrières Juridiques : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.